Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID: 074-217402056-20250930-DEL_72_2025-DE

République Française Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2025 ~

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents: 10 Absents: 01 Absents excusés: 04

Pouvoirs: 03 (MAURE Céline ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude et WAILL Benoist ayant donné

procuration à GERVAIS André et JEANTET Anne ayant donné procuration à MAURE Nadine)

Votants: 13

Secrétaire de séance : VELAT Jocelyne

	Présent Absent		Présent Absent		Présent Al	sent
GERVAIS André	~	GERVAIS Jean-Claude	~	JACQUARD Thierry		~
VELAT Jocelyne	✓	MAURE Sigrid	~	CHARDON Brigitte	~	
PAPI Guillaume	~	OBERSON Jean-François	~	JEANTET Anne		•
MAURE Nadine	✓	MAURE Céline	~	HAY Matthieu	~	
JADOT Jean-Noël	•	PASSY Dominique	✓	WAILL Benoist		~

DELIBÉRATION N° 72_2025	Droit de Préemption Urbain
ADOPTÉE à l'unanimité	

Rapporteur: M. Le Maire

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Vu le code Général des Collectivités locales :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 alinéa 1er, L 211-2, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, L 300-1 et suivants, D 213-13-1 et D 213-13-4;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 42-2019 du 03/06/2019;

Vu la délibération 43-2019 du 03/06/2019 portant sur le DPU;

La commune d'Onnion a été destinataire de quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

Dossier 1:

Vente: Mme VIOLLET Isabelle

Désignation du bien :

Localisation: Résidence « La Sapinière »

Parcelles: A/3322 (5296 m²)

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID: 074-217402056-20250930-DEL_72_2025-DE

Locaux dans un bâtiment en copropriété « Résidence La Sapinière » - lot $N^{\circ}89$ – Bâtiment B – un appartement de $19.38~\text{m}^2$

Dossier 2:

Vente: Monsieur MARCHELLO Michel

Désignation du bien :

Localisation: 276 route de Cotteret

Parcelles: A/2811 (1920m²) A/4242 (5429m²)

Locaux dans un bâtiment en copropriété « Résidence Le Cotteret » - lot n°23 - 1er étage - 1

appartement de 18.95 m²

Dossier 3:

Vente: Mme FETHIERE Marthe

Désignation du bien :

Localisation: 237 Chemin du Pinotey

Parcelles: A/2372 (1312m²)

Bâti sur terrain propre – surface utile ou habitable : 44 m² - 2 niveaux

Dossier 4:

Vente: M. DEROCQ Jean Michel- Mme DEROCQ Chantal - Mme DEROCQ Annie

Désignation du bien :

Localisation: 895 route de Chateaublanc - Résidence Les Pistes 2

Parcelles: $A/3243 (966 \text{ m}^2) - A/3245 (3294 \text{ m}^2)$

Lot N°11 – 36/100000 : un garage et Lot N)122 – 1841/100000 : un appartement de 29.46 m^2

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

Considérant que ces DIA ne présentent aucun intérêt pour la commune ;

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens énoncés ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de porter ces informations à la connaissance des études notariales respectives en charge des ventes de ces biens.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2025 Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,

VELAT Jocelyne

Le Maire, GERVAIS André